

Date : 03/12/2018

De la part de service communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Réaménagement du secteur nord des Combes sur les Hauts-de-Chambéry : la concertation démarre

Du 3 décembre au 4 janvier – hall de la mairie du Cristal

Quel projet d'aménagement pour le secteur nord des Combes ?

La Ville de Chambéry, Grand Chambéry et Cristal Habitat ont conduit, en co-maîtrise d'ouvrage à partir de 2016 plusieurs études dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Le Nord des Combes, enclavé et délaissé par le précédent projet de rénovation urbaine est prioritaire à rénover et à aménager.

Un programme d'aménagement spécifique au Nord des Combes été validé dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain par l'ANRU, la région Auvergne-Rhône-Alpes et les autres partenaires et délibéré par le Conseil municipal de la Ville de Chambéry le 6 juin 2018.

Ce programme identifie de :

- Terminer le maillage urbain sur le nord des Combes par une nouvelle trame viaire en accroche avec les secteurs voisins et le groupe scolaire de Vert-Bois
- Créer 8 ilots résidentiels qui seront supports de la diversification de l'habitat, des formes urbaines et architecturales ;
- Faire du Nord des Combes un secteur résidentiel apaisé avec de l'habitat diversifié et ouvert sur le parc du Talweg.

Les conclusions des études sont maintenant connues. Les résultats doivent être mis à la concertation conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme. Une concertation en complément de celle déjà réalisée est organisée associant les habitants, les associations locales et toutes autres personnes concernées.

Du 3 décembre au 4 janvier : habitants, associations... peuvent participer à la concertation et s'exprimer sur le projet

La concertation est organisée de la manière suivante du 3 décembre 2018 au 4 janvier 2019 :

- dossier de concertation incluant des plans avec explications et des panneaux sont mise à disposition du public dans le hall de la mairie de quartier des Hauts de Chambéry. Un registre est possible pour recueillir les observations des visiteurs.
- des permanences ont lieu tous les jeudis de 17h à 19h pendant cette période ;
- dossier de concertation accessible sur les sites internet de la Ville de Chambéry www.chambery.fr et de Cristal Habitat www.cristal-habitat.fr avec recueil des avis ;
- une réunion publique au centre social des Combes aura lieu le mercredi 12 décembre 2018 afin de répondre aux questions.

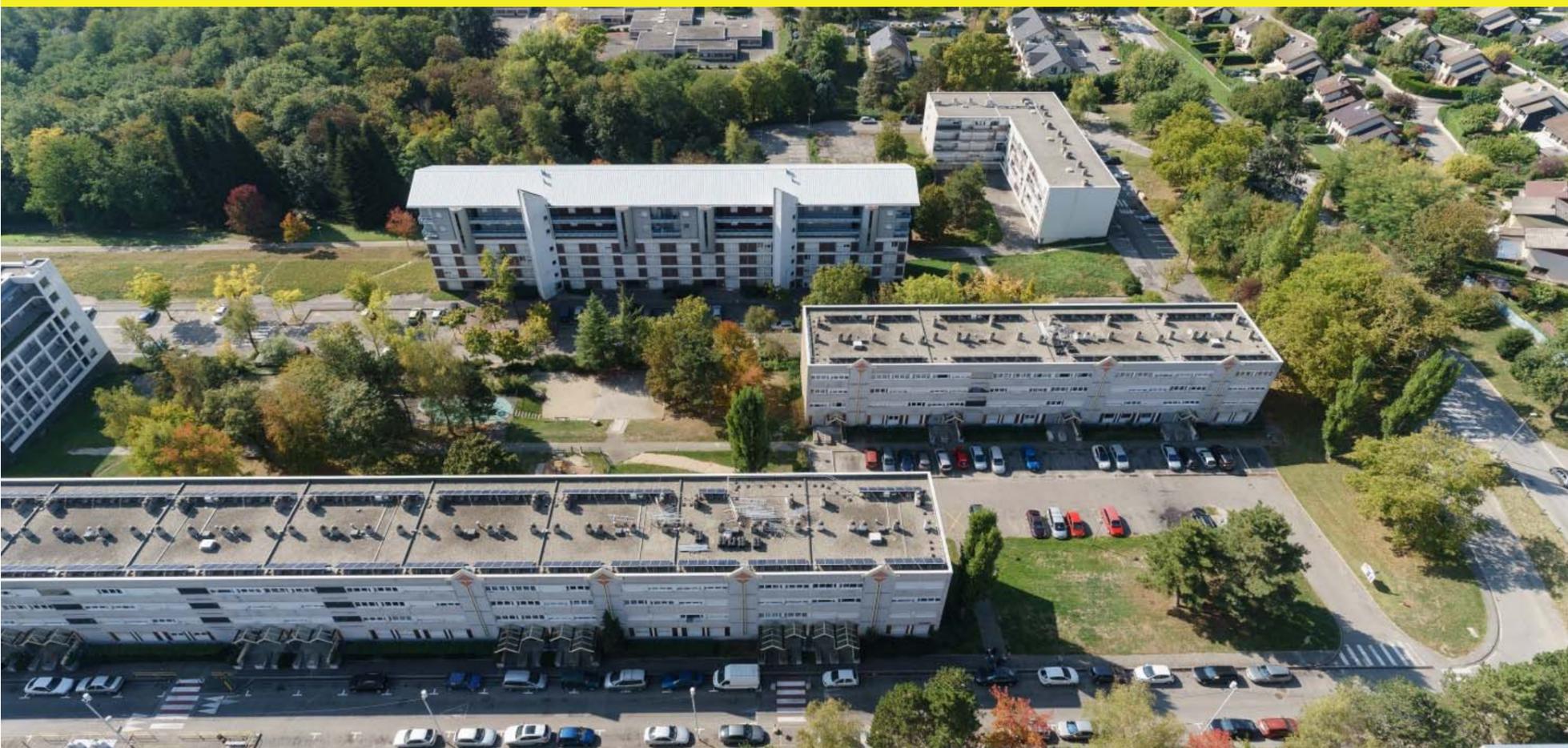
GRAND CHAMBERY | VILLE DE CHAMBERY
DIRECTION MUTUALISÉE DE LA COMMUNICATION

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 87 35 - grandchambery.fr - cmag-agglo.fr - chambery.fr

 @GrandChambery |  @VilledeChambery -  @ChamberyOfficiel

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN
DES HAUTS DE CHAMBÉRY**

Réaménagement du secteur «Nord des Combes»



**Dossier de
concertation
L103-2**

Quel projet d'aménagement pour le secteur nord des Combes ?

La Ville de Chambéry, Grand Chambéry et Cristal Habitat ont conduit, en co-maîtrise d'ouvrage à partir de 2016 plusieurs études dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Le Nord des Combes, enclavé et délaissé par le précédent projet de rénovation urbaine est prioritaire à rénover et à aménager.

Un programme d'aménagement spécifique au Nord des Combes été validé dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain par l'Etat/Agence nationale pour la rénovation urbaine, La Région et les autres partenaires et délibéré par le Conseil municipal de la Ville de Chambéry le 6 juin 2018 .

Ce programme identifie de :

- **Terminer le maillage urbain sur le nord des Combes par une nouvelle trame viaire en accroche avec les secteurs voisins et le groupe scolaire de Vert-Bois**
- **Créer 8 ilots résidentiels qui seront supports de la diversification de l'habitat, des formes urbaines et architecturales ;**
- **Faire du Nord des Combes un secteur résidentiel apaisé avec de l'habitat diversifié et ouvert sur le parc du Talweg.**

Il est apparu que l'ensemble des travaux sur les espaces publics et les reconstructions en accession s'inscrivaient avantageusement dans une procédure d'opération d'aménagement d'ensemble. Ce choix permet de coordonner et d'optimiser la mise en œuvre et les financements par un opérateur unique dans un calendrier global.

Les conclusions des études sont maintenant connues. Les résultats doivent être mis à la concertation conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme. Une concertation en complément de celle déjà réalisée doit être formalisée associant les habitants, les associations locales et toutes autres personnes concernées.

La concertation est organisée de la manière suivante :

- **Du 3 décembre 2018 au 4 janvier 2019** le projet sera mis à disposition du public avec un dossier de concertation incluant des plans avec explications et des panneaux dans le Hall de la mairie de quartier des Hauts de Chambéry. Un registre sera à disposition du public pour recueillir les observations des visiteurs. Des permanences auront lieu tous les jeudi de 17h à 19h pendant cette période ;
- Le dossier de concertation sera accessible sur les sites internet de la Ville et de Cristal Habitat avec recueil des avis ;
- Une réunion publique au centre social des Combes aura lieu le mercredi 12 décembre 2018 afin de répondre aux questions.

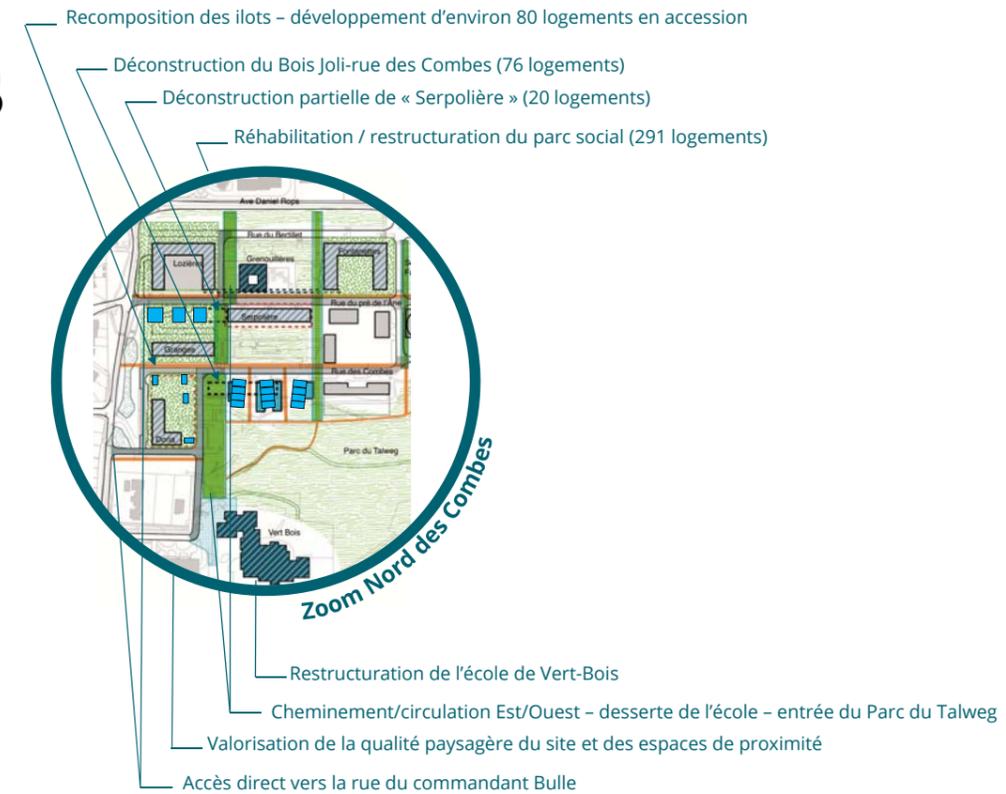
Projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry : réaménagement du Nord des Combes
Concertation L103-2

Demain
commence aujourd'hui
Un projet urbain pour vous

Réaménagement du secteur nord des Combes



«Nord des Combes»



Projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry : réaménagement du Nord des Combes
Concertation L103-2

Demain
commence aujourd'hui
Un projet urbain pour vous

Réaménagement du secteur nord des Combes

Créer un secteur résidentiel apaisé, avec un habitat diversifié, assurant une transition entre les grands ensembles et les quartiers pavillonnaires de Chambéry-le-Vieux et Putigny...

Pour répondre à cet objectif, les interventions visent à :

Déconstruire

- Déconstruction du Bois Joli : 76 logements
- Déconstruction partielle du bâtiment Serpollière : 20 logements

Recomposer le quartier en 8 îlots fonctionnels et reconstruire :

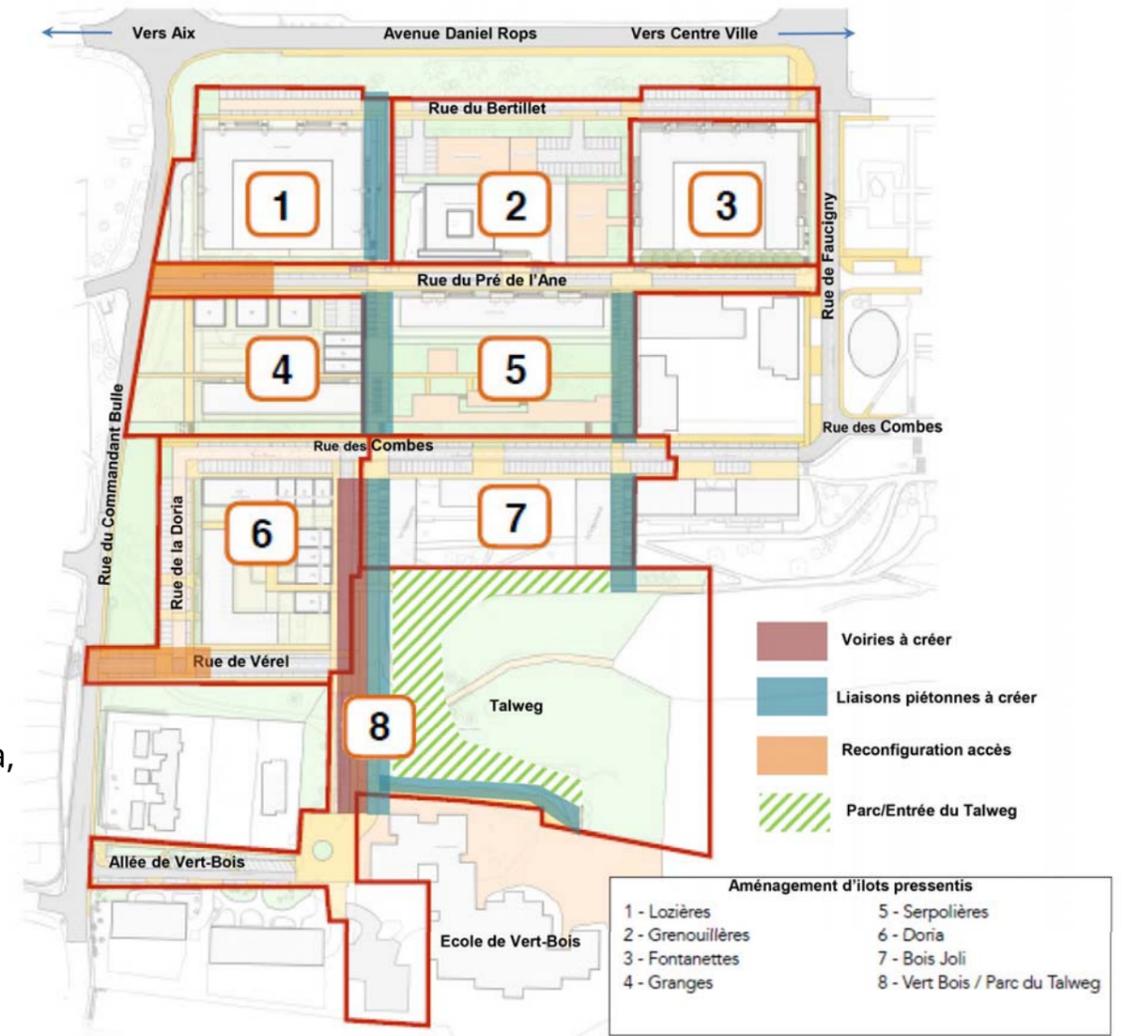
- Habitat locatif social : réhabilitation et restructuration de 291 logements ;
- Habitat en accession à la propriété : création d'environ 80 nouveaux logements ;

Renforcer les équipements publics

- Restructuration de l'école de Vert Bois ;

Recomposer les voiries et les espaces publics

- Nouvelle voirie de l'école de Vert-Bois jusqu'à la rue des Combes ;
- Desserte fonctionnelle de l'école de Vert-Bois et de ses abords ;
- Restructuration des accès vers la rue du Commandant Bulle, rue de Vérel et rue du Pré de l'Âne ;
- Requalification de l'ensemble des rues du secteur : allée de Vert-Bois, rue de Vérel, rue de la Doria, rue des Combes, rue du Pré de l'Âne.
- Restructuration et la création des cheminements piétons pour favoriser la circulation à pied dans l'ensemble du secteur et notamment vers l'école de Vert-Bois. Le nord des Combes est un secteur en pente prononcée de l'est vers l'ouest. L'enjeu est de rendre ces cheminements accessibles aux poussettes.
- Requalification du parc du Talweg en un espace de qualité avec des espaces récréatifs pour marquer une nouvelle entrée du parc adossée à la nouvelle voirie de la rue des Combes vers l'école de Vert-Bois.



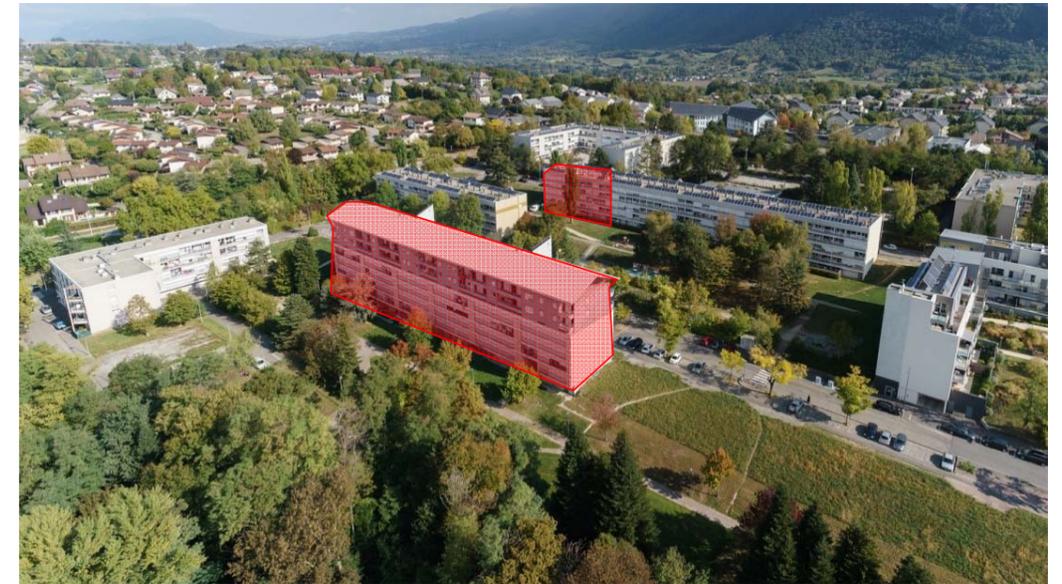
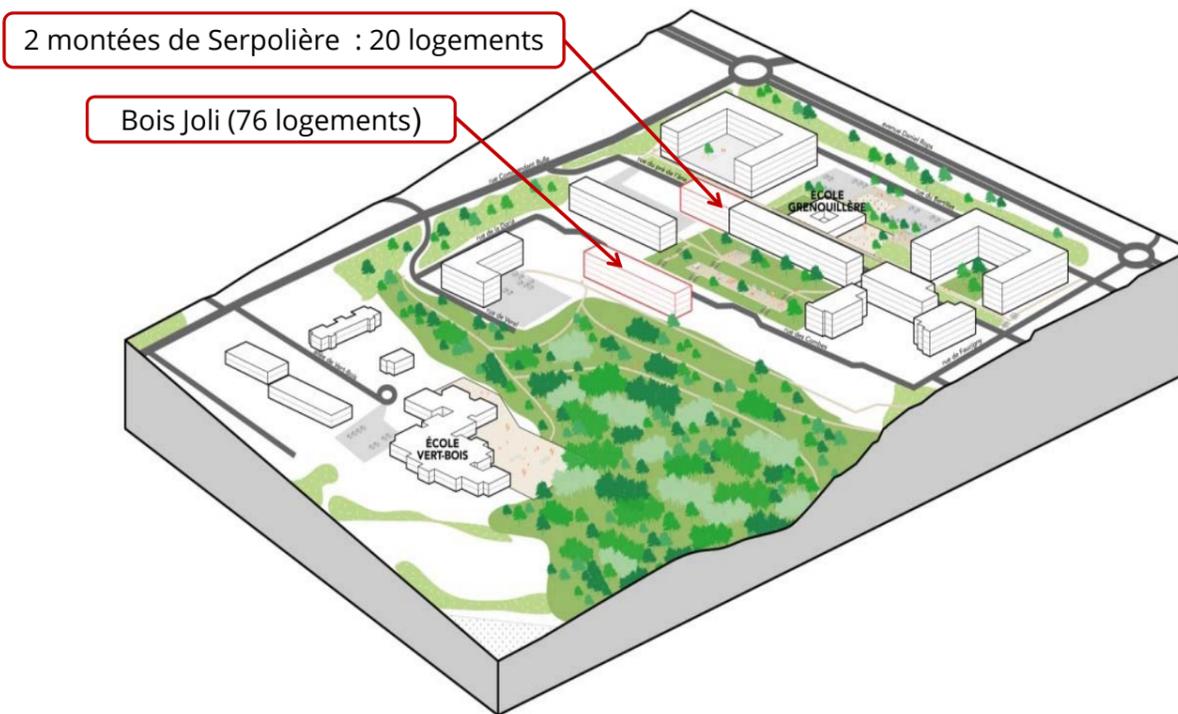
Projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry : réaménagement du Nord des Combes
Concertation L103-2

Demain
commence aujourd'hui
Un projet urbain pour vous

L'opération de réaménagement du Nord des Combes

Les déconstructions sont un préalable indispensable au réaménagement du Nord des Combes. Elles sont nécessaires pour :

- ouvrir des circulations douces et des vues,
- permettre les réaménagements de l'espace public
- libérer et désenclaver du foncier pour les reconstructions en accession, facteur de diversité sociale.



Le relogement des familles locataires des logements déconstruits dans le cadre des opérations financées par l'ANRU est encadré par les lois n° 86-1290 du 23 décembre 1986 Article 44 quater et par l'article 13 bis de la loi du 1er septembre 1948. Le propriétaire des immeubles déconstruits a la responsabilité du relogement des occupants.

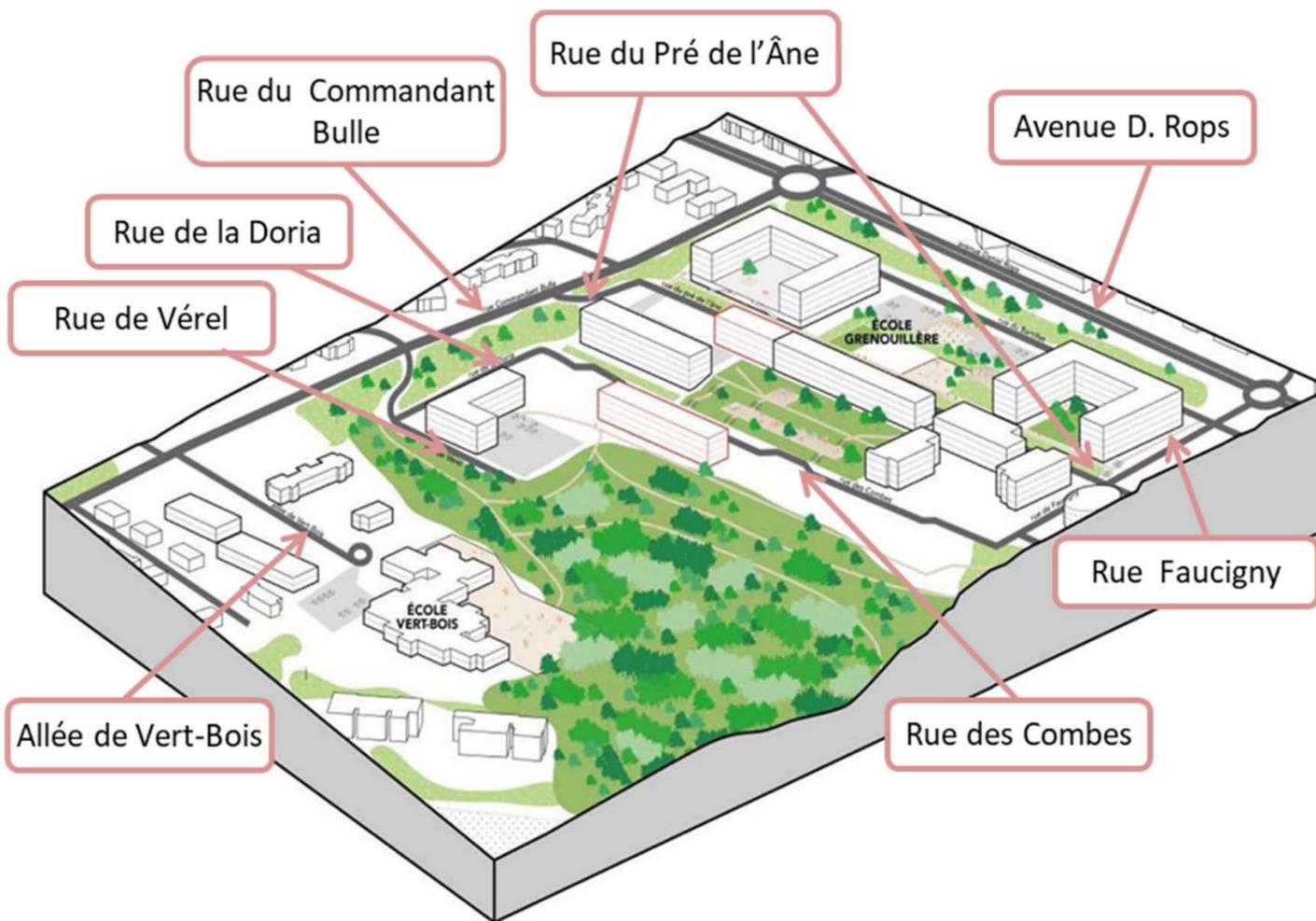
Une charte de relogement a été signée le 23 octobre 2017 entre l'Etat, Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, Cristal Habitat, le Conseil départemental, le Conseil régional, la CAF, et les associations de locataires. Elle précise, les conditions de relogement et les modalités de prise en charge des locataires lors du déménagement, afin de favoriser les parcours résidentiels positifs dans le respect des souhaits et possibilité des ménages.

Cette Charte de relogement peut être consultée.

Projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry : réaménagement du Nord des Combes
Concertation L103-2

Demain
commence aujourd'hui
Un projet urbain pour vous

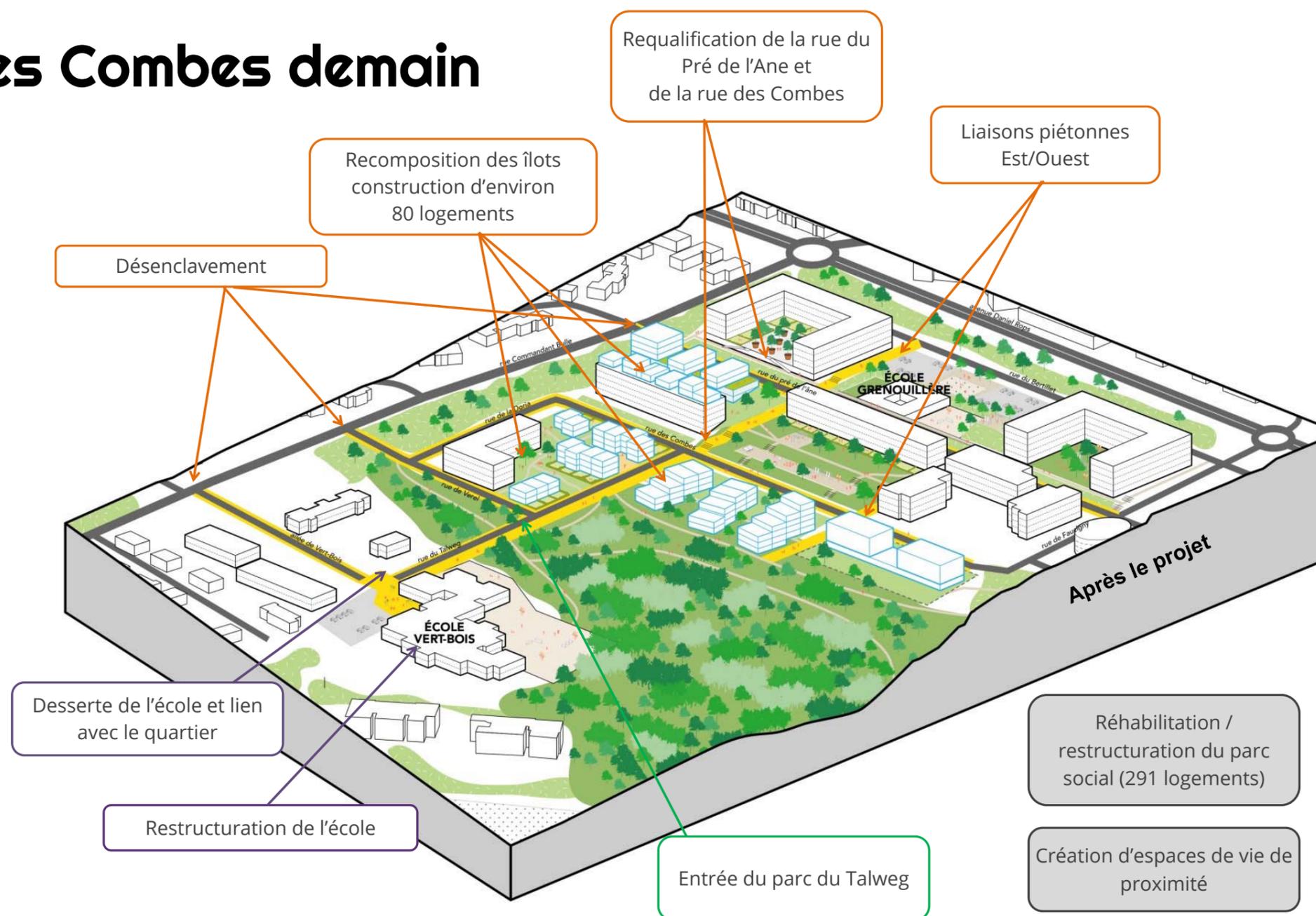
Le Nord des Combes aujourd'hui



Projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry : réaménagement du Nord des Combes
Concertation L103-2

Demain
commence aujourd'hui
Un projet urbain pour vous

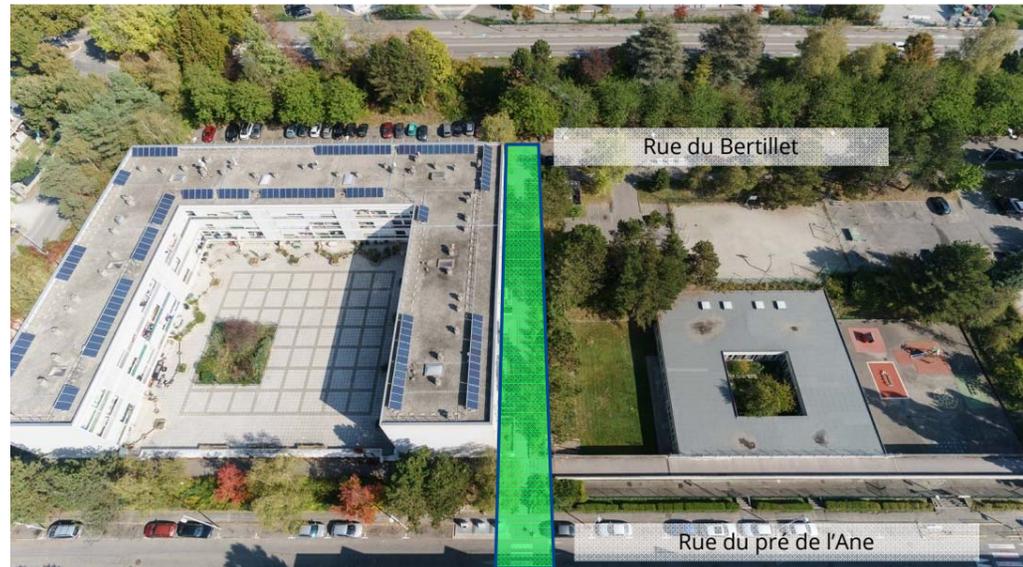
Le Nord des Combes demain



Projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry : réaménagement du Nord des Combes
Concertation L103-2

Demain
commence aujourd'hui
Un projet urbain pour vous

Le principe de recomposition des cheminements, quelques images de référence

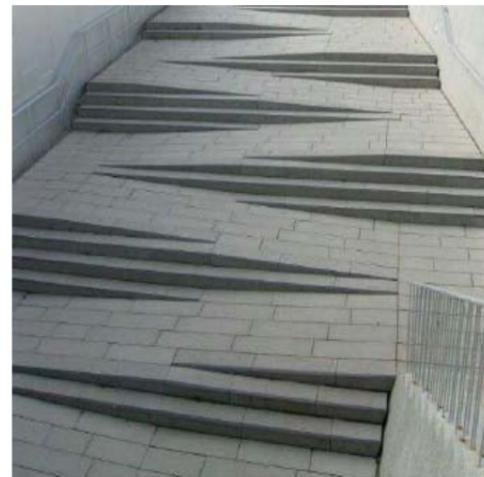


Exemples de liaisons piétonnes à aménager sur le nord des Combes

Exemples d'aménagement de liaisons piétonnes selon le degré de pente



Pente faible



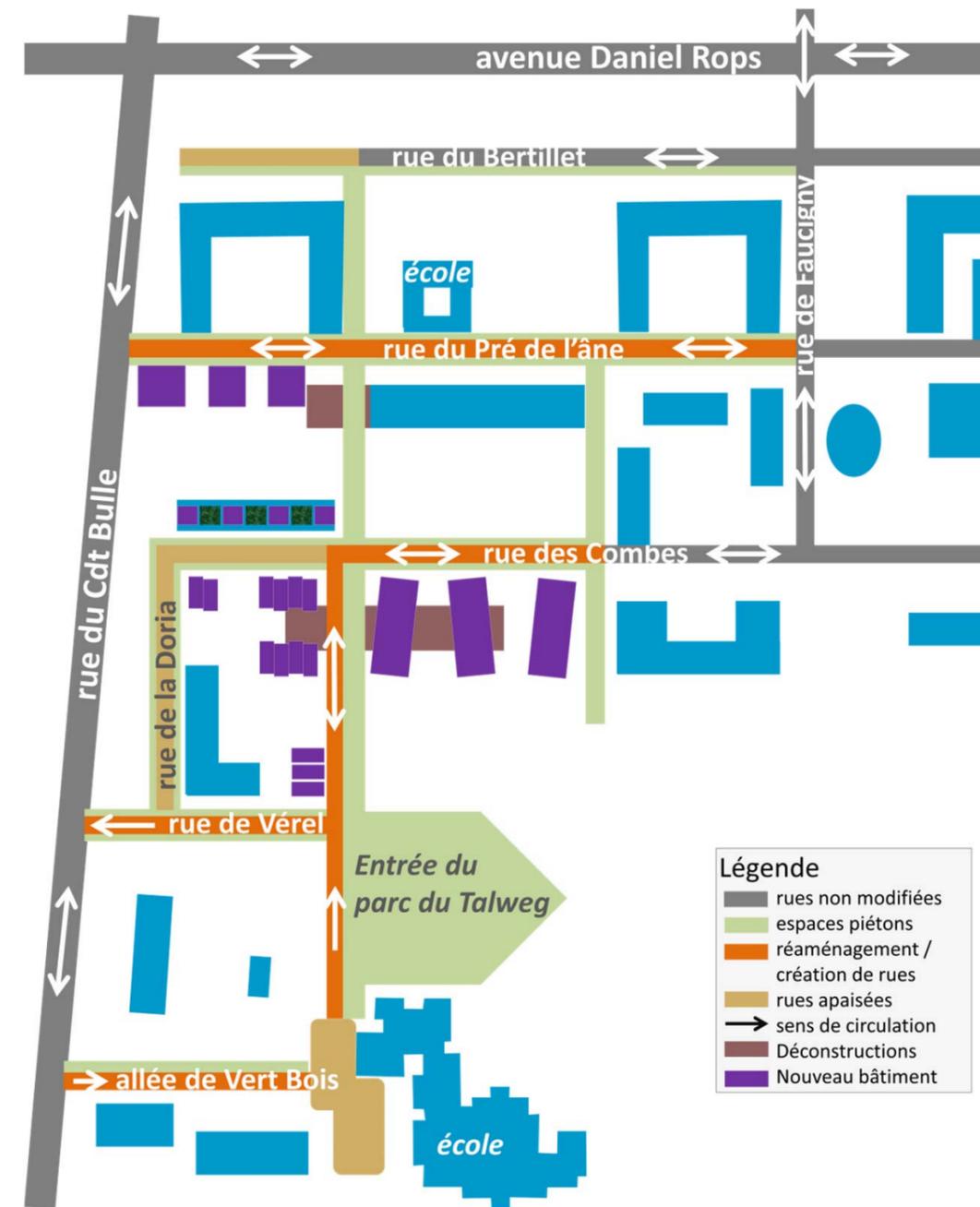
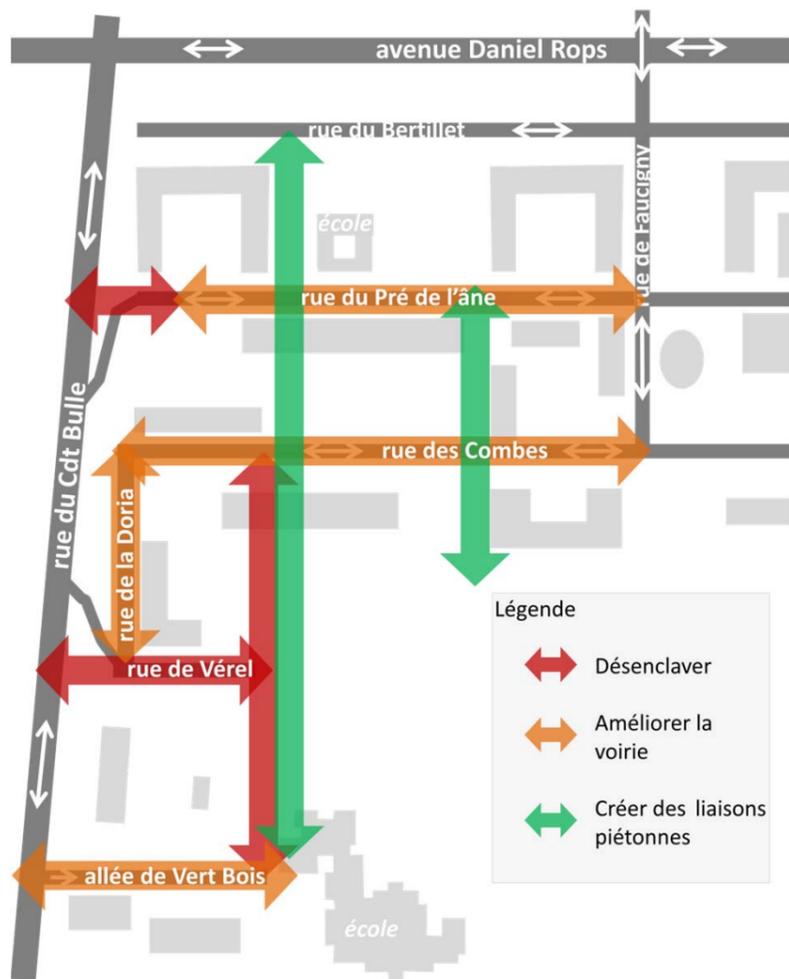
Pente moyenne



Pente forte

Plan d'ensemble de l'aménagement

Principes d'aménagements pour les voiries et cheminements



Projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry : réaménagement du Nord des Combes
Concertation L103-2

Demain
commence aujourd'hui
Un projet urbain pour vous